

<b>DUREE</b>	I - Présentation de l'actualité juridique
3 jours (21 heures)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décryptage de la réforme santé au travail</li> <li>• Les principales décisions jurisprudentielles</li> </ul>
<b>PUBLIC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Les sources d'information</b></li> <li>• Les sites à connaître</li> <li>• Les documentations et les revues</li> </ul>
Elus du CSE	Atelier : Consultation des sites : INRS, ANACT, ...
<b>PREREQUIS</b>	II - Le CSE et les autres acteurs de la santé/sécurité et des conditions de travail
Aucun	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Présentation des autres acteurs de la sécurité sous forme d'atelier</b></li> </ul>
<b>OBJECTIFS</b>	Qui fait quoi –Qui travaille avec qui et ... comment ?
Cerner les différentes attributions du CSE en matière de SSCT, les moyens dont il dispose et s'approprier son mandat.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les acteurs de l'entreprise : employeur, salariés, élus, SPST, l'IPRP...</li> <li>• Les acteurs institutionnels : l'inspection du travail, la CNAMTS, les organismes techniques : ANACT, INRS, INVS, AGEAPHIPH, OPPBTP...</li> </ul>
Utiliser des méthodes simples et pertinentes pour réaliser ses missions.	III - Missions SSCT du CSE
Participer activement au développement de la prévention des risques dans l'entreprise.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Les domaines de compétences</b></li> <li>• <b>Les informations nécessaires à l'exercice de la mission : à recevoir, à demander La BDESE</b></li> <li>• <b>Les consultations obligatoires récurrentes ou ponctuelles</b></li> </ul>
<b>METHODES PEDAGOGIQUES</b>	Atelier : Déroulement d'une consultation obligatoire (situation pratique)
Envoi d'un questionnaire aux participants, 3 semaines avant la formation permettant ainsi l'individualisation des apports.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>L'analyse des risques et Le DUERP</b></li> <li>• Le rôle du CSE dans l'établissement et les mises à jour</li> </ul>
Présentation théorique en interaction avec les stagiaires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Les situations particulières</b></li> <li>• Danger grave et imminent, droit d'alerte et de retrait</li> <li>• Enquête en cas d'accident grave</li> <li>• Constituer une délégation et recueillir les faits</li> <li>• Analyser et proposer des actions préventives</li> </ul>
Ateliers : travaux sur documents et mises en situation. Remise d'un support papier relié avec les documents obligatoires.	Atelier : Mettre en place une enquête à la suite d'un accident du travail grave
<b>EVALUATION</b>	IV - Fonctionnement
Test de fin de stage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>L'organisation du CSE</b></li> <li>• Rôle du Président et du Secrétaire</li> <li>• Place des élus dans le fonctionnement</li> <li>• Répartition des missions</li> <li>• 4 réunions par an doivent être consacrées en tout ou partie aux questions relatives à la santé, la sécurité, et aux conditions de travail</li> </ul>
<b>INTERVENANT</b>	Atelier : Construire le déroulé d'une réunion : convocation, inspection, déroulement de l'ordre du jour et compte-rendu
Formateur Consultant Droit du Travail et Gestion sociale	V - Les moyens d'actions
<b>LIEU</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Les heures de délégation</b></li> <li>• <b>Les moyens matériels</b></li> <li>• <b>Le recours à l'expert</b></li> </ul>
Chez EvryWare, sur site Client ou à distance.	Quiz de fin de stage
<b>VALIDATION</b>	
Attestation de formation	
Version 2023-05-03	

